

B3 Paysage et patrimoine rural

Il s'agit de développer et de monter des projets pour l'entretien des éléments paysagers ou patrimoniaux ruraux tels que les murs en pierres sèches, greniers, vergers et allées d'arbres. Le Parc privilégie une approche par site d'intérêt comme le long d'itinéraires IVS pédestres ou de sites IFP.

DESCRIPTIF

L'entretien des éléments paysagers dans la région permet de prévenir les altérations des paysages, de maintenir leur diversité et de lutter activement contre leur banalisation. Par ce projet, le Parc entend soutenir la qualité paysagère de la région par des mesures de terrain en faveur des éléments emblématiques de la région, plus particulièrement les vergers et allées d'arbres, notamment le long d'itinéraires pédestres principaux et des paysages recensés à l'IVS ou l'IFP.

Contribution aux effets du Parc mentionnés dans sa Charte

Bb. Réaliser des mesures de terrain valorisant le patrimoine paysager et bâti dans les espaces ruraux.

- Des éléments emblématiques du patrimoine rural sont restaurés.
- Certains éléments du petit patrimoine rural retrouvent une fonction et sont adaptés aux besoins actuels.

Importance du projet pour le Parc

Le paysage est un élément fondateur de l'existence même du Parc. Dans ce projet, le Parc traite de la question du paysage et du patrimoine en zone non bâtie (la zone bâtie est traitée dans la fiche de projet B.1 « Paysage et patrimoine au village »). Le projet permet l'entretien de ce patrimoine bâti et de ces paysages. Il permet aussi de renforcer ce patrimoine fonctionnel (par exemple la restauration de citernes pour l'approvisionnement en eau).

Le projet permet en outre d'accompagner et de conseiller les communes et leurs habitants par rapport à cette thématique (autorités communales, habitants et classes d'écoles).

Lien avec d'autres projets

A2 Biodiversité des pâturages et des champs

B2 Culture du bâti et du paysage

C1 Climat

C3 Tourisme durable

ETAT DU PROJET

Le projet s'inscrit dans la continuité de la précédente convention-programme, notamment la poursuite du projet autour de la valorisation paysagère de l'itinéraire culturel Chasseral-Vue-des-Alpes. S'appuyant sur cette expertise, le projet entend développer d'autres projets en lien avec la valorisation des sites IFP et/ou IVS.

B. Patrimoine & Paysages

Un patrimoine valorisé, des paysages vivants

Les prestations concernant le patrimoine arboré (allées et vergers) s'appuient sur les expériences acquises autour de quelques vergers et de restauration d'allées telles que celles réalisées le long du Chemin des Anabaptistes.

Patrimoine arboré aux abords des villages et le long des cheminements majeurs

Plusieurs projets du Parc ont permis de mettre en place des mesures pour l'entretien du patrimoine arboré.

- Dans le cadre du projet paysager autour du Chemin des Anabaptistes, 165 arbres d'allées plantés (principalement des érables et des tilleuls).
- Dans le cadre du projet de valorisation paysagère le long du chemin culturel Chemin des Pionniers, un certain nombre d'éléments arborés ont fait l'objet de mesures d'entretien (600 ml en entretien de lisière, 256 ml en entretien de haies). La deuxième phase du projet a été élaborée et comprend de nouvelles mesures en lien avec le patrimoine arboré.
- Dans le cadre du projet franges urbaines, 203 fruitiers ont été plantés en vergers et allées. Le projet a reçu le Prix Paysage 2022.
- A Saint-Imier, un projet est en cours avec un entretien sur dix allées.

Pour ailleurs, plusieurs communes ont d'ores et déjà annoncé leur intérêt pour une valorisation de leur ceinture de vergers, comme Petit-Val qui va rejoindre le Parc en janvier 2025.

Plusieurs projets ont déjà permis d'intervenir le long d'itinéraires pédestres régionaux majeurs en lien avec l'histoire de la région comme le long du Chemin des Anabaptistes et le long du Chemin des Pionniers. Des secteurs sont déjà identifiés et chiffrés pour une deuxième phase en lien avec la valorisation touristique du site de La Vue-des-Alpes et la réouverture d'anciens chemins autour du Pâquier. La commune de Val-de-Ruz a pris position pour la poursuite de ce projet.

Murs en pierre sèches

Le Parc mène depuis de nombreuses années des projets de restauration de murs en pierres sèches. Il privilégie une approche par site plutôt que des interventions ponctuelles, bien qu'il ait accompagné les deux types d'interventions.

- Le projet de valorisation paysagère le long du Chemin des Pionniers a permis de restaurer 1,291 km de long de voies historiques d'importance nationale inscrites à l'inventaire des voies historiques de Suisse (2015-2021).

D'autres tronçons de murs ont ainsi été restaurés en lien avec la valorisation d'une entrée de village (Le Pâquier), de métairies (La Gentiane, La Cuisinière), ou encore le patrimoine rural local (ferme et loges aux Combes de Nods ou au Mont d'Amin. Certains de ces tronçons sont dédiés aux cours de formation à la construction en pierres sèches :

- 241 ml (mètres linéaires) à l'entrée du village du Pâquier
- 140 ml à La Cuisinière,
- 90 ml à La Gentiane,
- 42 ml aux Combes de Nods,
- 30 ml aux abords d'une loge au Mont d'Amin.

D'autres projets sont en cours de réalisation, comme à Cormoret avec un linéaire de 80 mètres linéaires.

B. Patrimoine & Paysages

Un patrimoine valorisé, des paysages vivants

Plusieurs nouveaux secteurs ont été identifiés, notamment autour des Pontins-Chasseral, à La Cibourg, à Plagne et à Courtelary. Le Parc se concentrera pour la prochaine période 2025-2028 sur des restaurations de murs en lien avec des projets paysagers d'envergure (comprenant d'autres mesures d'ordre paysager). Il conservera quelques tronçons pour la formation.

Cette prestation est clairement différenciée de la restauration des murs de soutènement dans le vignoble du lac de Biemme (projet B4 « Rive gauche du lac de Biemme »).

Entretien du patrimoine lié au stockage et la distribution des eaux pluviales (citerne, fontaine)

Le Parc mène depuis plusieurs années des projets en lien avec le patrimoine lié à l'eau de pluie. Dans ce cadre de travail, on peut retenir les actions suivantes :

- Montage de dossier, recherche de fonds et suivi des travaux pour 4 citernes qui ont été restaurées pour permettre un stockage efficace de l'eau ainsi qu'un entretien du petit patrimoine rural s au Vion et aux Prés-de-Cortébert chez des agriculteurs.
- L'accompagnement de la commune de Romont dans ses recherches de fonds pour la restauration de 4 fontaines.
- Dans le Val-de-Ruz, des sollicitations pour la remise en eau des fontaines du village ainsi que des demandes pour améliorer l'approvisionnement en eau (hors réseau) pour les exploitants agricoles. En juin 2023, les propriétaires exploitants se sont annoncés et les travaux sont identifiés.
- A Courtelary, la bourgeoisie a sollicité le Parc pour la remise en état de 3 citernes. Le Parc a reçu plusieurs sollicitations sur ce sujet.

EFFETS SPÉCIFIQUES ATTENDUS POUR 2025-2028

Davantage de mesures sont réalisées en faveur du paysage en lien avec les inventaires nationaux (IVS essentiellement) ou/et les cheminements pédestres majeurs. Ces mesures permettent d'entretenir sur le long terme les éléments paysagers emblématiques de la région et de répondre aux objectifs nationaux. Elles intègrent les questionnements liés au changement climatique.

Des mesures d'entretien du patrimoine bâti lié à l'eau pluviale sont réalisées dans les zones d'estivage. Elles permettent de maintenir ce patrimoine fonctionnel et de mettre en œuvre des mesures d'atténuation des conséquences du changement climatique.

PRESTATIONS 2025-2028

Indicateurs opérationnels

B3.01 Patrimoine arboré le long des cheminements majeurs

Conseil aux communes pour la revitalisation des ceintures de vergers/arbres remarquables/allées d'arbres/cordons boisés aux abords des communes (hors de la zone bâtie traité sous le projet B1 « Paysage et patrimoine au village ») en lien avec les outils d'aménagement du

B3.1 2028 : 2 dossiers sur l'entretien du patrimoine arboré (rajeunissement ou création) sont élaborés (en priorité le

B. Patrimoine & Paysages

Un patrimoine valorisé, des paysages vivants

territoire au niveau communal. La priorité est donnée à l'aspect paysager du patrimoine arboré aux abords des villages (rajeunissement ou création de structures) en cohérence avec le projet biodiversité (A.3.1)

Conseil ou développement en direct de projet de valorisation du patrimoine arboré sur les itinéraires IVS et de mobilité douce avec une attention particulière pour les allées d'arbres.

Cette prestation vient en complément de la prestation sur l'attractivité des sites touristiques (voir C3.02).

Sensibilisation et formation des propriétaires à l'entretien des vergers sur lesquels il a travaillé.

Cette action sera menée en partenariat avec les organismes régionaux compétents sur ce thème.

Pour mémoire

Sensibilisation avec les écoles et réalisation de petites mesures ponctuelles Dans le cadre du projets D1 « écoles du Parc, graines de chercheurs « vergers »

B3.02 Murs en pierres sèches

Inventaire et montage du dossier des éléments paysagers et patrimoniaux majeurs autour de La Vue-des-Alpes.

Un évènement en lien avec le petit patrimoine rural ou le paysage rural est organisé (cours grand public, échange d'expériences en professionnels).

B3.03 Analyse de faisabilité et conseil à des tiers

Le Parc est sollicité pour des besoins de conseils ou de financement ponctuels. Pour sa crédibilité, il va continuer à y répondre tout en cherchant à ce que ces projets ponctuels s'intègrent dans une démarche plus large et impactante grâce à ces actions :

- Conseil et aide au montage de dossier auprès de tiers pour la restauration des éléments paysagers,
- Conseil pour la recherche de financement.

B3.04 Patrimoine lié aux eaux pluviales (citernes, fontaines)

Le Parc soutient les propriétaires et exploitants agricoles pour l'entretien du patrimoine bâti lié à la récupération de l'eau pluviale.

long de parcours de mobilité douce et/ou le long de voies historiques ou aux abords des villages (ceinture de vergers)

B3.2 annuel : Le Parc relaie les propositions de cours de formation existants dans la région sur l'entretien et la taille des arbres ou le patrimoine arboré

B3.3 2028 : Montage d'un dossier de valorisation des murs en pierre sèche d'au moins CHF 100'000.- (hors rive gauche du lac de Biemme, B4)

B3.4 annuel : Organisation d'un petit évènement sur le patrimoine rural

B3.5 2028 : 2 dossiers concernant la restauration du patrimoine lié au

B. Patrimoine & Paysages

Un patrimoine valorisé, des paysages vivants

Conseil et aide au montage de projet et recherche de financement.

stockage des eaux de pluie portant sur 2000 m³ sont élaborés

Pour mémoire

Ce projet contribue fortement au projet C1 « Climat »

B3.5 Réalisation de petites mesures ponctuelles

Il s'agit d'avoir quelques moyens financiers pour réaliser des mesures démonstratives, notamment en lien avec les écoles, les événements et pour assurer un minimum de crédibilité au Parc.

B3.6 annuel : Une mesure de restauration du paysage ou du patrimoine rural (montant max CHF 5'000.-) est réalisée

Indicateurs pour la convention programme

Indicateurs globaux

B3.a 2028 : Les conseils aux communes ou propriétaires aboutissent à la réalisation de mesures d'entretien du patrimoine arboré et/ou du petit patrimoine rural sur au moins 4 sites d'importance (comprenant un programme de mesures, l'aide à la recherche de fonds et le suivi de la mise en œuvre).

B3.b 2028 : 2 dossiers concernant la restauration du patrimoine lié au stockage des eaux de pluie portant sur 2000 m³ sont élaborés.

ORGANISATION DU PROJET

Direction du projet

- Géraldine Guesdon, responsable du pôle « Paysages et Patrimoine », 10% d'équivalent plein temps (EPT)
- Elodie Gerber, responsable de projet « Paysages et Patrimoine », 8%

Au total, le projet B3 « Paysage et patrimoine rural » mobilise l'équivalent de 0.18 personne.

Partenaires

- Communes, propriétaires
- Rétropomme
- Fondation Rurale Interjurassienne (FRI)
- Pressoirs et agriculteurs
- Neuchâtel rando
- Berne rando
- Office des améliorations structurelles
- Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV)
- Fédération Suisse des maçons de pierre sèche (FSMPS)

Intégration dans des outils / processus de planification plus larges

- Plans d'aménagement locaux
- Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)

B. Patrimoine & Paysages

Un patrimoine valorisé, des paysages vivants

- Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP)
- Inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale (PBC)
- Conception Paysage suisse
- Ordonnance concernant l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (OIFP)
- Projet cantonal de développement paysager (PCDP), notamment Les objectifs d'effets paysagers suivants
 1. Paysage de vallées et bassins du Jura plissé (p.4)
 - Le principe de l'urbanisation interne prévaut. Des ceintures vertes exemptes de constructions et installations additionnelles à vocation non agricole sont autant d'éléments de transition qui structurent judicieusement l'espace tout en contribuant à la mise en réseau écologique
 - Les vallées ne constituent pas des verrous entre les chaînes du Jura. Des itinéraires destinés à la mobilité douce, propices aux activités de détente, sont bien intégrés au paysage grâce à des structures telles que des allées ou des haies.
 2. Paysage de collines du jura plissé (p.7)
 - Les pâturages boisés et les murs de pierres sèches sont une spécificité paysagère à préserver et à valoriser. De même, les vergers étendus sont maintenus
 3. Paysage de plateau du jura plissé (P.10)
 - Le dégagement et la diversité du paysage de plateau doucement vallonné, structuré par des arbres isolés, des haies et des forêts, sont préservés.
- Projets de qualité du Paysage pour l'agriculture sur le territoire du Parc

CALENDRIER

Année de réalisation des prestations

2025	2026	2027	2028

Les prestations sont réalisées en continu

BUDGET ET FINANCEMENT

	2025	2026	2027	2028	Total
DEPENSES	35'000	35'000	35'000	35'000	140'000
B3.01 Patrimoine arboré	7'500	7'500	7'500	7'500	30'000
B3.02 Murs en pierres sèches	7'500	7'500	7'500	7'500	30'000
B3.03 Faisabilité et conseils	2'000	2'000	2'000	2'000	8'000
B3.04 Patrimoine lié aux eaux pluviales	10'000	10'000	10'000	10'000	40'000
B3.5 Réalisation de petites mesures ponctuelles	8'000	8'000	8'000	8'000	32'000

B. Patrimoine & Paysages

Un patrimoine valorisé, des paysages vivants

RESSOURCES FINANCIERES + CONTRIBUTIONS MATERIELLES	35'000		35'000		35'000		35'000		140'000	
RESSOURCES FINANCIERES	35'000	100%	35'000	100%	35'000	100%	35'000	100%	140'000	100%
Confédération « parcs »	16'000	46% *	16'000	46%	16'000	46%	16'000	46%	64'000	46%
Confédération « autres »	0	0% *	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Canton BE «parcs»	8'000	23%	8'000	23%	8'000	23%	8'000	23%	32'000	23%
Canton BE «autres»	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Canton NE "parcs"	3'000	9%	3'000	9%	3'000	9%	3'000	9%	12'000	9%
Cantons NE «autres»	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Parc "contribution financière"	8'000	23%	8'000	23%	8'000	23%	8'000	23%	32'000	23%
<i>Communes et membres</i>	1'000		1'000		1'000		1'000		4'000	
<i>Soutiens affectés sur projet</i>			0		0		0		0	
<i>Soutiens affectés sur projet à trouver</i>	7'000		7'000		7'000		7'000		28'000	
<i>Financement par les bénéficiaires sûres</i>	0		0		0		0		0	
<i>Financement par les bénéficiaires à trouver</i>	0		0		0		0		0	
<i>ventes, recettes, dédommagement sûres</i>	0		0		0		0		0	
<i>ventes, recettes, dédommagement à trouver</i>			0		0		0		0	
CONTRIBUTIONS MATERIELLES	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Prestations offertes par le Parc		0% *	0	0%		0%		0%	0	0%
Prestations offertes par des tiers		0%	0	0%		0%	0	0%	0	0%